

Se démandater d'une auto-école : le tuto pas à pas

Se démandater, c'est supprimer l'autorisation que tu as donnée à une auto-école de gérer ton examen pratique. Ça se fait en ligne, depuis ton espace candidat sur [le site officiel du permis de conduire](#), avec le bouton « Supprimer mon mandat ».

Pour déclarer une nouvelle auto-école, le guide officiel de la Sécurité routière prévoit de révoquer d'abord le mandat en cours, et tu peux le faire à tout moment. Supprimer ton mandat ne touche ni à ton code, qui reste acquis 5 ans à compter de ta réussite, ni à ton [numéro NEPH](#), qui suit ton dossier toute ta vie de conducteur.

Les étapes

- 1** Ouvre le site candidat du permis
Va sur [candidat.permisdeconduire.gouv.fr](#). C'est le site de l'État où tu consultes aussi tes résultats et ton solde de points.
- 2** Connecte-toi
Choisis « S'identifier avec FranceConnect », ou « Me connecter avec mon compte » avec ton « Adresse électronique » et ton « Mot de passe ». Mot de passe perdu : clique sur « Mot de passe oublié ? ». La différence entre les deux connexions est expliquée dans [notre tuto sur le compte ANTS et FranceConnect](#).
- 3** Pas encore de compte ? Crée-le
Clique sur « Créer mon compte » et garde sous la main ton attestation d'inscription au permis, qui porte ton NEPH. Renseigne ton adresse et un mot de passe, puis « Prénom(s) », « Nom » et « Date de naissance ». Choisis « Je n'ai pas ou plus mon permis de conduire », puis « Je n'ai pas encore mon permis de conduire », et saisis ton « Numéro de dossier ou NEPH ». Accepte les conditions générales, valide, et clique sur le lien reçu par e-mail pour activer ton compte.
- 4** Ouvre la rubrique « Mon auto-école »
Une fois connecté, cherche la rubrique « Mon auto-école ». Elle affiche l'auto-école qui détient ton mandat.
- 5** Supprime le mandat
Clique sur « Supprimer mon mandat », puis confirme avec « Oui, je supprime mon mandat ». Un e-mail te confirme la révocation. Garde-le, c'est ta preuve. Attention : si tu es déjà placé sur une date d'examen pratique, cette suppression l'annule automatiquement.
- 6** Préviens ta nouvelle auto-école
Chez Bee Driver, envoie un message à notre équipe administrative [sur WhatsApp](#) : on vérifie que le mandat est bien libéré et on prend la suite de ton dossier.

Les erreurs fréquentes

- S'inscrire ailleurs sans supprimer le mandat : ta nouvelle auto-école ne peut pas te déclarer tant qu'il est actif.
- Supprimer le mandat alors que tu es déjà placé sur une date d'examen pratique : la révocation annule automatiquement tous tes examens programmés, et tu perds ta place. Fais le point avec ta nouvelle auto-école avant de cliquer.
- Confondre mandat et contrat : supprimer le mandat ne résilie pas ton contrat avec l'ancienne auto-école. La résiliation se fait à part, par lettre recommandée, envoi recommandé électronique ou e-mail à l'école.

- Créer un second compte au lieu de retrouver le premier : utilise « Mot de passe oublié ? » avec l'adresse que tu avais donnée.

Le coût

La démarche en ligne ne demande aucun paiement. Et la loi interdit de te facturer la restitution ou le transfert de ton dossier (article L213-2 du code de la route). Des frais de dédit restent possibles s'ils étaient prévus dans ton contrat de départ.

Ce que Bee Driver fait pour toi

Avant ton inscription, on vérifie avec toi que ton mandat est bien libéré, on récupère ton dossier et on t'inscrit. Tout le parcours est détaillé sur notre page [changer d'auto-école en cours de formation](#), et tu peux démarrer ton [inscription en ligne](#) dès que le mandat est supprimé.

La version à jour de ce tuto est en ligne :

www.beedriver.fr/demarches-permis/se-demander-auto-ecole

Libellés d'écran relevés le 7 décembre 2025 dans notre document interne. Écran de connexion revérifié le 25 septembre 2026 : le lien s'appelle désormais « Mot de passe oublié ? ». Si un bouton a changé de nom, la logique reste la même.